



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement: Des Hauteurs

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire: 2023-2024

- Enseignement et renforcement des comportements (école, SDG et autobus)
 - Prise en charge collective du Plan de lutte par le comité
 - Faire des rappels et/ou des suivis lors des AG
 - Enseignement des habiletés socio-émotionnelles à l'aide de Moozoom
 - Ajout de la présence TES dans les moments non-structurés (récrétions et dîner)
 - Ateliers sur les habiletés sociales et la gestion des émotions par une TES (au besoing)
 - Ateliers vécus en 1re et en 6e année avec les policiers-éducateurs
-

Constats

- Beaucoup de changements au niveau des surveillants et du personnel SDG
 - 92% des élèves de la 1re à la 3e année ont un sentiment de bien-être à l'école
 - 80% des élèves de la 4e à la 6e année ont un sentiement de bien-être à l'école
 - Diminution de 31% du nombre de manque de respect entre les élèves et envers les adultes (obj. atteint)
 - Diminution de 7% du nombre de situations de violence physique envers les pairs (obj. non atteint)
 - 91% des élèves disent que les règles sont claires, seulement 37% en parle à un adulte de l'école
 -
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire: 2024-2025

- Ajout d'heures TES plancher
- Courd'école: port du dossard pour repérer plus facilement les adultes.
- Local de "retrait" surveillé par TES le midi dès les premiers signes gestes de violence.
- Utilisation d'un seul moyen de communication pour tout ce qui touche le comportement "Mémo"
- Informer les élèves (campagne de sensibilisation) qu'ils peuvent et doivent parler aux adultes de l'école
- Travailler la consignation dans Mémo pour le SDG
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

Nous allons poursuivre les moyens qui nous ont permis d'atteindre notre premier objectif de diminuer de 10% le nombre de manque de respect entre les élèves et envers les adultes. Pour notre deuxième objectif, nous allons mettre en place de nouvelles actions pour réussir à atteindre la cible de diminuer de 20% le nombre de situations de violence physique envers les pairs.